

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
MAIRIE de BEURLAY

~~~~~  
**PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Du 30 octobre 2023**  
~~~~~

L'an deux mil vingt-trois, le trente octobre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de BEURLAY, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Gérard GANDAUBER, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 13

Date de la convocation du Conseil Municipal : 23 octobre 2023

Etaient présents : Gérard GANDAUBER, Olivier MACAUD, Gaëlle DALAIS, Sylvie DUMAND, Annick MOUHE, Patrick COUDRAY, Sophie GUITTON, Justine LEMOINE

Absents excusés : Emmanuelle BOURGUIGNON

Pouvoirs : Delphine PECOUD a donné pouvoir à Sophie GUITTON

Jean-Michel CHARTRAIN a donné pouvoir à Patrick COUDRAY

Alain ROULIN a donné pouvoir à Olivier MACAUD

Absent : Alexis COTTY

Monsieur Olivier MACAUD a été élu secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR :

- 1- Approbation du PV du 11 septembre 2023
- 2- Délibération : Vente terrain communal au Freussin
- 3- Délibération : Tarifs lots communaux
- 4- Délibération : Tarif logement impasse de la Poste
- 5- Questions diverses
- 6- Tour de table

M. le Maire fait part aux membres présents du conseil municipal qu'une délibération non inscrite à l'ordre du jour doit être prise : Délibération pour perte sur créances irrécouvrables-extinction de créances

APPROBATION DU PV DU 11 SEPTEMBRE 2023

M. Le Maire soumet à l'approbation aux membres du Conseil le procès-verbal du dernier conseil municipal.

ADOPTE A L'UNANIMITE

DELIBERATION : VENTE TERRAIN COMMUNAL AU FREUSSIN

Monsieur le Maire fait part aux membres qu'un administré du village du Freussin envisage de faire un assainissement individuel au niveau de sa propriété cadastrée B 170 mais après étude de faisabilité, l'entreprise en charge des travaux propose un lieu mais il s'avère que celui-ci est le domaine public. Il demande donc à la municipalité une éventuelle acquisition de ce terrain ou convention de servitude. M. le Maire s'est rendu sur les lieux en présence du bureau d'étude en charge du dossier et de Mme BOURGUIGNON Emmanuelle et M. Alain ROULIN, conseillers municipaux.

Le conseil municipal accepte de vendre une partie du terrain jouxtant la parcelle B170 mais pour cela une enquête publique, un bornage et un acte notarial doivent être réalisés et dont les frais seront à la charge de l'acquéreur.

Le conseil municipal propose le tarif de 30 € le m².

ADOPTE A L'UNANIMITE

DELIBERATION : TARIFS LOTS COMMUNAUX

Vu l'arrêté du 18 juillet 2023 qui constate l'indice des fermages pour 2023, la variation de l'indice, par rapport à l'année précédente est de 5.63 %.

Cet indice est applicable pour les échéances annuelles du 01 septembre 2023 au 31 août 2024.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, décide de fixer, comme suit, pour l'année 2023 :

○ **LE FERMAGE DES LOTS COMMUNAUX**

- Lot de 1^{ère} catégorie : **1.47 € l'are**
- Lot de 2^{ème} catégorie : **1.25 € l'are**
- Lot de 3^{ème} catégorie : **0.93 € l'are**

○ **LA REDEVANCE DES LOTS COMMUNAUX**

- Lot de 1^{ère} catégorie : **74.05 €**
- Lot de 2^{ème} catégorie : **63.61 €**

ADOPTE A L'UNANIMITE

DELIBERATION : TARIF LOGEMENT IMPASSE DE LA POSTE

Monsieur le Maire expose que le local situé impasse de la Poste occupé précédemment par un notaire devait être loué par des Naturopathes au 15 novembre 2023. Suite au désistement de celles-ci ce local ne sera pas occupé. M. le Maire propose qu'une nouvelle délibération fixant le tarif de location sera prise en fonction d'une nouvelle demande.

ADOPTE A L'UNANIMITE

DELIBERATION : PERTE SUR CREANCES IRRECOURABLES- EXTINCTION DE CREANCES

Les services de la trésorerie de Rochefort ont communiqué un état de titres irrécouvrables.

Madame la Trésorière y expose qu'elle n'a pu procéder au recouvrement des titres de recettes suite à une liquidation judiciaire avec clôture pour insuffisance d'actif et d'une décision d'effacement suite à une procédure de surendettement.

La proposition d'extinction de créances concerne les exercices 2021 et 2022 figure dans l'état joint annexé. Les créances concernées seront imputées en dépense à un article nature 6542 intitulé « Créances éteintes », sur le budget concerné. Contrairement à l'admission en non-valeur, cette opération éteint définitivement la dette du redevable. Les procédures permettant la récupération des sommes en cause sont donc stoppées.

Il s'agit de créances éteintes dans les deux cas suivants : jugement de clôture de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif dans le cadre d'une procédure collective et rétablissement personnel sans liquidation judiciaire suite à procédure de surendettement.

Les justifications juridiques figurent au dossier.

Le montant des créances qui doivent être éteintes à ce jour s'élève à : 1 336.25 €

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget. Il est demandé à la présente assemblée de se prononcer sur l'extinction de créances. Vu le code général des collectivités territoriales ;

Le conseil municipal décide après en avoir délibéré :

- D'éteindre les créances figurant dans le corps de la présente délibération.
- D'autoriser le Maire à signer tous les actes nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Tour de table

Olivier MACAUD

- Nous sommes à la 4ème réunion du P.L.U, cette dernière a eu comme objet de rencontrer les professionnels de la commune convoqués, malheureusement certains n'ont pas répondu et seront re-

convoqués, pour ceux présents ce fut très constructif. Je les remercie pour l'évolution de notre commune pour les 10 ans à venir.

- Nouveaux habitants: depuis la covid, nous avons invité les nouveaux habitants sur les 4 dernières années (sauf 2023, ils seront conviés en 2024). C'est toujours un moment agréable de se rencontrer et d'échanger.

Justine LEMOINE

- Nous avons à cœur d'offrir aux enfants de l'école l'accès au théâtre en guise de cadeau de Noël cette année.

Nous recherchons depuis le mois d'août mais étant hors CDA et hors CARO cela n'est pas simple.

Néanmoins le Théâtre-Cinéma Le Gallia à Saintes peut accueillir la classe des CM1-CM2 le jeudi 21 décembre à 10h pour un coût de 117 euros + le transport (en attente du devis).

Un spectacle aura lieu à l'école pour les maternelles + CP.

Concernant les CE1-CE2 on attend la réponse du Gallia pour savoir s'ils peuvent assister à une séance de cinéma le matin ou s'ils assisteront au spectacle.

Gaëlle DALAIS

- Merci pour l'installation des barrières devant l'entrée de l'école.

- Une toile verte a été installée sur les grilles à l'école côté maternelle dans le cadre du plan VIGIPIRATE élevé au niveau « Urgence attentat »

- La toiture à l'école est à refaire : voir si cela peut se faire par tranche.

- Cimetière : Les plantations ne sont pas toujours faites. Prévision pour fin d'année ou l'année prochaine.

Gérard GANDAUBER

- Brice BLONDEL, le nouveau Préfet du Département est arrivé en octobre dernier.

- En ce qui concerne le magasin coop prévu dans le bâtiment de l'ancienne Mairie, le bail est signé et le gérant trouvé. Ouverture envisagée par la COOP ATLANTIQUE au 1^{er} trimestre 2024.

- parcours René Caillé : organisé par Véronique BERGONZONI de la CDC et la Mairie de Pont-L'Abbé.

Une conférencière de Rochefort a animé ce parcours avec des visites et commentaires de l'église de Beurlay, de la maison où a vécu René Caillé, cimetière de Pont-L'Abbé et terminus à la maison des Aventuriers sur Pont-L'Abbé. Ce fut une réussite malgré le peu de participants.

- Marche rose : malheureusement peu de monde (une vingtaine de marcheurs). Dons récoltés : 157 €

- L'Etat nous demande de zoner des terrains types « friches », « carrières désactivées » en vue d'installer des ENR (Energies Nouvelles Renouvelables) de façon à répondre aux exigences du gouvernement, de déterminer ce qu'ils appellent des « zones d'accélération »

- Le prochain repas des aînés aura lieu le dimanche 21 janvier 2024. Le choix du menu s'est fait pendant la réunion de conseil. La partie musicale sera animée par 1 DJ et 1 magicien.

- **Rappel** : Le Conseiller Numérique auprès de la CDC et de France Services reprend du service en la personne d'Edwin ROMERO-ALECTUS. Les cours ont toujours lieu le 4^{ème} jeudi du mois à la Mairie.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 21h15

Le secrétaire de séance,



Olivier MACAUD

Le Maire,



Gérard GANDAUBER